

rechange qui serait l'exécution du projet que le roi avait conçu lui-même en 1841 : l'érection d'un évêché à Luxembourg. « Sur les bases déjà consenties par V. M. pour l'érection du Vicariat apostolique et avec les sentiments loyaux et généreux qu'à différentes reprises Elle a voulu manifester en ma présence envers le Saint-Siège, l'établissement d'un Evêché serait facile à négocier avec Rome... Une telle fondation vainement tentée par Philippe II et Marie-Thérèse serait une nouvelle illustration du règne de Guillaume II et servirait beaucoup à consolider la nationalité luxembourgeoise en même temps que les vues équitables et bienveillantes envers l'Eglise qui y auraient présidé de la part de Votre Majesté devraient exciter l'envie des populations catholiques environnantes. » Une nouvelle négociation basée sur le respect dû à l'autorité pontificale exige cependant que le roi prenne auparavant une décision grave. « Les préjugés étroits et les intentions hostiles contre Rome dont la plupart des hommes du gouvernement sont animés obligerait de les exclure de toute participation aux négociations à établir avec le siège Apostolique si l'on ne voulait pas ruiner celles-ci de prime abord. » Par son intransigence ce dernier passage ressemble à une mise en demeure. Il enferme le souverain dans un dilemme : ouvrir des négociations avec Rome, sans le concours du gouvernement, ou, en consultant celui-ci, les rendre illusoirs. Ce n'est plus le langage d'un sujet obéissant, c'est celui d'un homme sûr de son droit et qui dicte sa volonté au chef de l'Etat.

L'épreuve de patience continue et évolue vers l'épreuve de force.

1848. L'ÉPREUVE DÉCISIVE.

A la fin de 1847 la situation morale et politique du Grand-Duché a sensiblement évolué. Le développement des querelles intestines qui a atteint toutes les classes de la population se répercute sur l'ensemble des institutions. En 1842 le pays doté d'une « constitution » patriarcale, administré par une aristocratie sage et économe, vivant à l'écart des agitations européennes, semblait appelé à connaître des jours paisibles. Mais les formules n'ont pas résisté aux événements. La lutte religieuse a dévié sur le terrain politique et ne cesse d'ébranler tous les ressorts d'un régime basé sur le juste milieu. Elle éveille des aspirations et pose des questions qui dépassent le plan purement religieux : le régime de la presse est discuté, le prestige social de la « classe éclairée » est attent, son réseau d'influences est menacé. A côté du pouvoir administratif s'élève un nouveau pouvoir qui n'est pas prévu par la loi ; l'autorité qu'il revêt, il ne la doit qu'à l'audace et à l'énergie de son chef qui prend des décisions et lance des mots d'ordre incompatibles avec les prétentions du gouvernement civil. Il en est résulté une grave crise politique que les institutions existantes sont incapables de résoudre. Là-dessus l'unanimité s'est faite dans les